

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS -J I J E L

Réf: DOT/SDT/DRA/SRU/ 67 /2023

Jijel le: 10.09.2023

1 ière MISE EN DEMEURE

- * Identification des parties :
- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : CHERIBET ABDELBACKI, sis à : Cité 100 LOGTS zone EST EL MILIA
- * Identification de l'opération
- - Contrat N° : 03/AT/DO.JIJEL/SDT/DRA/2022
- ODS de démarrage des travaux : 113 du 18.06.2023
- Projet : Raccordement 200 abonnés FTTH y compris installation intérieure et mise en service
- date d'ouverture : 21.06.2023
 - * Objet de la mise en demeure :
 - Absence non justifiable.
 - Abondant du chantier.

De ce fait, vous êtes tenus de reprendre les travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, ALGERIE TELECOM peut procéder à vous mettre un demeure une deuxième fois conformément au clause à contractuelle.

Le Directeur

Le Direcour Opérationnel des Télés nominications de jijel

Signé: Youce